

**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE**  
**DU VENDREDI 02 OCTOBRE 2015**

Nombre de conseillers composant le conseil municipal : 18

Nombre de conseillers présents ou ayant donné pouvoir : 13

L'an deux mil quinze, le vendredi deux octobre à 20 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué le 25 septembre 2015 s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en la Mairie de LAGORCE, en séance ordinaire, sous la présidence de M. LAVIDALIE Bruno, Maire.

Etaient présents : LAVIDALIE B.-Maire,

Mmes GERARD M.-H.- DALLA MUTA M. - M. PAREJA J.-P.-adjoints au maire - Mme DUBREUIL C. -M. CREPIN R. - Mme HOSTEIN M. - Mrs PIERRE DIT TREUILLER M. - ALLARD M. - Mme GOBBI P. - Mrs TROUILLON L. - NORMANDIN F. - MAURICE O.

Etaient absents excusés : M. BALARESQUE F. -Mmes WIECZORECK C. - DORSO M. - M. DUDZIAK B. - Mme DIEU C. -

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie les membres présents.

M. PAREJA J.P., adjoint au maire, a été nommé secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

Monsieur le Maire apporte quelques précisions sur la séance du 4 septembre 2015.

Après avoir signalé à l'architecte, les fissures apparues sur l'accès devant la mairie et la non-réfection de la résine dans le sas d'entrée, ce dernier a convoqué les deux entreprises à une rencontre sur place le jeudi 1<sup>er</sup> octobre dernier.

L'entreprise Girard « Gros Œuvre » accompagnée du sous-traitant était présente. Par contre, l'entreprise S2PS « Peinture » ne s'est pas présentée.

Les conclusions sont les suivantes :

1°) Un test sera réalisé sur une fissure avec un produit spécifique afin de la colmater. Après un délai d'attente, notamment après la période hivernale, cette dernière sera examinée pour connaître le résultat obtenu. En fonction de ces conclusions, il sera apporté une solution adéquate pour y remédier.

2°) La non réponse de l'entreprise de peinture sera traitée ainsi :

- envoi d'une mise en demeure d'entreprendre les travaux sous un délai de 15 jours ;
- en cas de non exécution, mandatement d'une autre entreprise pour les effectuer.

Une réunion de la commission de la voirie sera programmée courant octobre pour travailler sur la problématique du stationnement réservé au groupe scolaire. L'établissement d'un plan des lieux à l'échelle est en cours de réalisation afin de définir les actions à mener pour obtenir un ouvrage aménagé sur l'ensemble du secteur avec des particularités précises en fonction des usagers.

Les différentes questions sur le projet de l'équipement photovoltaïque de la toiture d'une partie de l'école seront affinées avec l'entreprise jeudi prochain.

L'aménagement de la mise en sécurité du stationnement et de l'accès piétonnier à la boulangerie va être repris puisque la couche de roulement a été refaite. Un rendez-vous avec le Cabinet AZIMUT chargé du dossier a été fixé au jeudi 22 octobre prochain.

Les travaux de la mise en œuvre de la bâche incendie à Eymard ont commencé aujourd'hui.

Le questionnaire relatif au niveau d'informations communiquées au conseil municipal par le biais de la messagerie est posé : Est-il suffisant ? La fréquence est-elle satisfaisante ?

Le besoin exprimé semble être pourvu puisqu'un sentiment unanime ressort de la consultation de l'assemblée.

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04 SEPTEMBRE 2015**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 04 Septembre 2015.

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

Communication du flash statistique accidentologie Sécurité Routière Gironde du mois d'août édité par la Mission Sécurité Routière de la Préfecture.

Actualités sur le service de transport de personnes à mobilité réduite et sur le service communautaire de portage de repas à domicile dressées par la CALI.

Point sur le réseau des bibliothèques du secteur de Guîtres : Lors de la fusion, la lecture publique a été reprise par la CALI. Aujourd'hui, la CALI décide de ne plus prendre en charge le portage financier et l'animation de ce service. En raison de cette décision, les 13 maires du secteur de Guîtres ont manifesté leur mécontentement et ont souhaité connaître les raisons de la cessation de cette prestation.

Après une rencontre, un statu quo est maintenu mais jusqu'à quand ?

Le recensement de la population se déroulera dans la commune du 21 janvier au 20 février 2016. Une nouveauté, les personnes qui le désireront, pourront accéder au questionnaire en ligne sur le site : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr). Pour les autres, les documents papier seront remis et collectés par les agents recenseurs.

Message du Ministère de l'Intérieur sur les possibilités d'accueil des réfugiés. Une réunion de travail a été proposée à tous les maires le samedi 12 septembre dernier au Ministère de l'Intérieur.

Invitation de l'AMG (Association des Maires de la Gironde) à la journée de mobilisation nationale du 19 septembre dernier contre la baisse des dotations de l'Etat devant la Préfecture de la Gironde.

Un voyage d'étude à Strasbourg est organisé par l'AMG du 16 au 18 décembre 2015. Cette offre s'adresse aussi aux membres du conseil municipal. Une participation de 500 € (voyage, hébergement et repas compris par participant) est demandée. Les inscriptions seront possibles jusqu'au 07 octobre. Notre collègue, Frédéric BALARESQUE serait intéressé mais souhaiterait la présence d'un autre membre.

Diffusion d'un document émanant de l'Académie de Bordeaux sur les ajustements de la rentrée scolaire 2015 avec notamment, la fermeture d'une classe au groupe scolaire, localisée à la maternelle.

Point financier sur l'opération de la bâche incendie à Eymard :  
Le dossier initial datait de 2012, une nouvelle consultation a été menée. Il en ressort une économie globale d'environ 5000 €.

Lettre de M. Alain ROUSSET, en vue des prochaines élections régionales du 06 et 13 décembre 2015.

Invitations :

- à la Course des collectivités locales et territoriales, le samedi 21 novembre 2015 à Gujan Mestras ;
- au salon Confort Expo au parc des expositions à Bordeaux Lac du 07 au 11 novembre 2015.

Remerciements :

- de M. MESPLEDE Jacques, maire de Les Peintures pour le prêt de matériel,
- des familles GAGNIER et PETIT pour le témoignage de sympathie adressé à l'occasion du décès de Mme BONNEFON Josette et de Mme PETIT Paulette.

## **COMMISSIONS ET SYNDICATS**

Monsieur le Maire donne des informations sur les réunions des commissions et des syndicats :

Assemblée Générale du 22 septembre 2015 du SIE de Saint-Philippe-d'Aiguilhe :  
Suivi des opérations F.A.C.E. 2014/2015 : pas d'opération sur Lagorce  
Recensement provisoire F.A.C.E. 2016 : sécurisation des postes BT sur Poirier et Jean Petit.

« Smicval avec vous » : magazine édité par le SMICVAL informant sur le coût de gestion des déchets, sur les résultats de l'étude de la qualité du service, sur les ateliers de « 2 mains »

(recyclerie associative) pour donner une deuxième vie à de nombreux objets, meubles et sur l'importance du tri.

Présentation au conseil municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SMICVAL. Ce document est mis à la disposition du public à la mairie.

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 25 septembre 2015 de l'Amicale Laïque :

Renouvellement du bureau :

Présidente : Katia JONNEAU

Vice-présidentes : Christelle BRAILLON – Séverine MANCHADO

Trésorière : Jessica ALVES

Trésorière adjointe : Agnès VIGER

Secrétaire : Coralie DELPERIER

Secrétaire adjointe : Aurélie LEYGNAC

Rapport financier, lecture des statuts et dates des manifestations 2015/2016.

Monsieur le Maire demande l'adjonction d'une délibération :

D.2015-10-003 : PROJET DE FUSION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL HYDRAULIQUE DU SUD CHARENTE : BASSINS TUDE ET DRONNE ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU BASSIN DE LA DRONNE

L'assemblée délibérante est favorable à l'unanimité pour l'annexion de celle-ci.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de cette assemblée

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS SOMMAIRES.

DECISIONS DU MAIRE.

D.2015-10-001 : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR DES PRESTATIONS DE SERVICES D'ACHEMINEMENT DES COMMUNICATIONS ET D'ACCES INTERNET

D.2015-10-002 : DECISION MODIFICATIVE N° 7 – VOTE DES CREDITS SUPPLEMENTAIRES – BUDGET COMMUNAL.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée des décisions prises :

DP 2015.09.001 : Augmentation du loyer du logement de la poste

DP 2015.09.002 : Montant du loyer du cabinet d'infirmières

## **MARCHE PUBLIC**

### **CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR DES PRESTATIONS DE SERVICES D'ACHEMINEMENT DES COMMUNICATIONS ET D'ACCES INTERNET**

Sur proposition de Monsieur LAVIDALIE Bruno, Maire,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8-I-2°, II et VII traitant de la constitution de groupement de commandes,

Vu la volonté de la Communauté d'agglomération du Libournais (Cali), des communes membres et des établissements publics du territoire de s'engager dans la mutualisation de leurs achats afin d'en réduire les coûts, dans le sens d'un intérêt budgétaire partagé,

Considérant la nécessité pour la Commune de lancer un marché pour des prestations de services d'acheminement des communications et d'accès internet,

Considérant que les coûts de la Commune ont vocation à baisser dans la future consultation,

Considérant que les groupements de commandes entre collectivités territoriales et établissements publics sont autorisés,

Considérant que la constitution d'un tel groupement implique la signature d'une convention constitutive approuvée par ses 3 membres: La Communauté d'agglomération du Libournais, la commune de Lagorce et l'Office de tourisme Intercommunal du Libournais.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Le Conseil municipal décide :

- d'adhérer au groupement de commandes pour des prestations de services d'acheminement des communications et d'accès internet,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant La Cali coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- d'autoriser Monsieur/Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- de désigner un membre et un suppléant, pour siéger au comité de coordination et de suivi du groupement. Ces membres sont les suivants :
  - Mme DUBREUIL Claudine
  - Mme HOSTEIN Marianne

## **DECISION MODIFICATIVE N°7 – VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES – BUDGET COMMUNAL**

Désignation	Dépenses		Recettes				
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits			
<b>FONCTIONNEMENT</b>							
D-617 : Etudes et recherches	0.00 €	1 663.13 €	0.00 €	0.00 €			
D-63512 : Taxes foncières	0.00 €	45.00 €	0.00 €	0.00 €			
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 708.13 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>			
D-6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0.00 €	4 734.39 €	0.00 €	0.00 €			
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais</b>	<b>0.00 €</b>	<b>4 734.39 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>			

<b>assimilés</b>						
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 392.52 €		
<b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 392.52 €</b>		
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	5 550.06 €	0.00 €	0.00 €		
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 550.06 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>		
R-722 : Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 550.06 €		
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 550.06 €</b>		
R-7713 : Libéralités reçues	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50.00 €		
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>50.00 €</b>		
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>11 992.58 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>11 992.58 €</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>						
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 550.06 €		
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 550.06 €</b>		
D-21311-200 : Bâtiments communaux	0.00 €	3 723.55 €	0.00 €	0.00 €		
D-21312-200 : Bâtiments communaux	0.00 €	1 826.51 €	0.00 €	0.00 €		
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 550.06 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>		
D-21311-200 : Bâtiments communaux	0.00 €	23 405.60 €	0.00 €	0.00 €		
D-2138-903 : Atelier Municipal	0.00 €	86 103.83 €	0.00 €	0.00 €		
R-2031-200 : Bâtiments communaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	23 405.60 €		
R-2031-903 : Atelier Municipal	0.00 €	0.00 €	0.00 €	86 103.83 €		
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0.00 €</b>	<b>109 509.43 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>109 509.43 €</b>		
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>115 059.49 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>115 059.49 €</b>		
<b>Total Général</b>		<b>127 052.07 €</b>		<b>127 052.07 €</b>		

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité le vote des crédits supplémentaires du budget communal 2015 indiqués ci-dessus.

**PROJET DE FUSION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL HYDRAULIQUE DU SUD CHARENTE : BASSINS TUDE ET DRONNE ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU BASSIN DE LA DRONNE**

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, modifiée, de réforme des collectivités territoriales et notamment l'article 61-III,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L5211-1 et suivants et L5212-1 et suivants ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Gironde en date du 01 septembre 2015 et de Monsieur le Préfet de la Charente en date du 07 septembre 2015 fixant le projet de périmètre en vue de la fusion des syndicats suivants :

- Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du Sud Charente : bassins Tude et Dronne.
- Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin de la Dronne.

Vu l'arrêté interpréfectoral modifié du 14 octobre 1992 portant création du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin de la Dronne ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 19 janvier 1968 autorisant la création du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin de la Tude, devenu syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du Sud Charente : bassins Tude et Dronne ;

Vu la délibération du 18 juin 2015 du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du Sud Charente : bassins Tude et Dronne demandant la fusion du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du Sud Charente : bassins Tude et Dronne et du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin de la Dronne ;

Considérant que la Commune de LAGORCE est membre du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin de la Dronne ;

Il appartient au conseil municipal des communes membres de donner leur avis sur cette fusion ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions

- APPROUVE le projet de périmètre de fusion du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du Sud Charente : bassins Tude et Dronne et du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin de la Dronne.
- APPROUVE le projet de statuts du futur syndicat.
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Une réunion de la commission des festivités est prévue le 12 octobre 2015 avec les associations communales en vue d'une programmation éventuelle d'un forum des associations en 2016.

En vue des illuminations des 3 bourgs de la commune à l'occasion des fêtes de Noël et du nouvel an, la société Brézac a établi un devis pour la location avec pose de décors lumineux sur 3 ans. Une consultation a été lancée auprès de deux autres entreprises. Les résultats sont attendus.

Avant d'engager cette dépense, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si cette disposition mérite d'être poursuivie. Un accord collectif est donné.

La programmation des vœux 2016 sur le secteur de Guîtres est en cours d'élaboration. Les nôtres se dérouleront le samedi 9 janvier 2016 à 17 heures au lieu de 18 heures car la commune de Sablons avait retenu le même jour et la même heure.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au vendredi 06 novembre 2015.

Monsieur le Maire déclare close la séance qui est levée à vingt deux heures et seize minutes.

Le secrétaire,

Le Conseil Municipal,

Le Maire,